

# AVIS DE CONCOURS

N°2011- 662/VR/DEXCO du 19 mai 2011

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

– SESSION 2012–

Division  
Des examens et concours

VR/DEXCO

Affaire suivie par  
HASHIMOTO Ariel  
Bureau 218  
Téléphone  
(687) 26 61 76  
Fax  
(687) 26 61 73  
Mél.  
ahashimoto  
@ac-noumea.nc

22 rue Dézarnaulds  
BP G4  
98848 Nouméa Cedex

- **PERSONNELS ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE ET MAITRES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT CORRESPONDANT**
- **PERSONNELS D'EDUCATION (CPE)**
- **CONSEILLERS D'ORIENTATION-PSYCHOLOGUES (COP)**

## 1. MODALITES ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les candidats s'inscrivent par Internet et accèdent au service d'inscriptions à l'adresse suivante:

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

L'inscription par Internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.

L'attention des candidats est appelée sur la nécessité de s'inscrire par internet et de ne pas attendre les derniers jours pour effectuer cette opération. Ce mode d'inscription permet au candidat de maîtriser et de contrôler son inscription. Il est impératif que les candidats effectuent eux-mêmes cette opération.

## 2. DATES D'OUVERTURE DES SERVEURS



Deux périodes d'inscription par internet auront lieu aux dates suivantes :

**Première période**, les inscriptions aux concours externes du second degré (sauf concours de COP):

- Du mardi 31 mai 2011, à partir de 12 heures, au mardi 12 juillet 2011, 17 heures, heure de Paris ;

**Deuxième période**, les inscriptions aux concours internes et aux concours COP :

- Du jeudi 15 septembre 2011 à partir de 12 heures, au jeudi 27 octobre 2011, à 17 heures, heure de Paris ;



2 / 3

### **3. LIEU D'INSCRIPTION**

Les candidats résidant en Nouvelle-Calédonie sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie et d'y subir les épreuves. Les candidats résidant à Wallis et Futuna sont tenus de s'inscrire en Nouvelle-Calédonie et de subir les épreuves à Wallis et Futuna.

#### ***Changement de centre d'épreuves d'admissibilité***

En raison d'un fait exceptionnel et/ou imprévisible, ils peuvent, toutefois, solliciter par voie postale en recommandé simple, auprès du vice rectorat de Nouvelle Calédonie et après s'être inscrit par internet sur l'académie de Nouvelle Calédonie, un transfert de centre dûment motivée dans une autre académie.

Pour des raisons tenant à la régularité des opérations de concours de recrutement, aucune demande de transfert ne pourra être acceptée si elle est formulée après :

- le mardi 19 juillet 2011, pour la première période d'inscription ;
- le jeudi 3 novembre 2011, pour la seconde période d'inscription.

### **4. NOUVEAUTE CONCERNANT L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE DE CERTAINS CONCOURS INTERNES DU SECOND DEGRE A COMPTER DE LA SESSION 2012**

L'arrêté du 27 avril 2011 modifiant les modalités d'organisation des concours internes donnant accès à certains corps de personnels enseignants du second degré et d'éducation, publié au journal officiel du 3 mai 2011, a remplacé l'épreuve écrite d'admissibilité par l'étude, par le jury, **d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat.**

Sont concernés par ces nouvelles dispositions les concours internes du CAPES (sauf pour les sections documentation et éducation musicale et chant choral) ,du CAPET, du CAPLP, de CPE ainsi que les concours d'accès à l'échelle de rémunération correspondants.

Le dossier RAEP doit être établi conformément aux modalités décrites dans l'arrêté précité et adressé, par le candidat, au ministre chargé de l'éducation dans le délai et selon les modalités fixées par les arrêtés d'ouverture desdits concours (le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixées entraîne l'élimination du candidat).

### **5. RENSEIGNEMENTS**

Pour plus de renseignements et d'informations concernant :

- Les dates et modalités d'inscription ;
- Les conditions requises pour concourir ;
- Les pièces justificatives à fournir par les candidats ;
- L'organisation des épreuves ;
- Sections et options susceptibles d'être ouvertes ;
- Calendriers des concours ;
- Programmes des concours ;
- Nouvelle épreuve d'admissibilité de certains concours internes ... ;

les candidats sont invités à consulter :

- **La note de service ministérielle N° 2011-070 du 29 avril 2011 paru au bulletin officiel N° 19 du 12 mai 2011** du ministère de l'éducation nationale de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative disponible sur le site Internet du ministère de l'éducation nationale à l'adresse :

<http://www.education.gouv.fr/cid56033/menh1110337n.html>

- **Système d'information et d'aide aux concours du second degré (SIAC2)**

<http://www.education.gouv.fr/pid63/siac2.html>

- le site Internet du vice rectorat de la Nouvelle Calédonie à l'adresse :

<http://www.ac-noumea.nc>



3/3

Un second avis concours sera publiée ultérieurement, il concernera les concours de recrutement des personnels :

- d'encadrement (inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, inspecteurs de l'éducation nationale, Personnels de direction de première et deuxième classe)
- administratifs, techniques, sociaux, de santé et des bibliothèques.

qui feront l'objet d'une campagne spécifique d'inscription en septembre 2011.



Le Vice-Recteur

  
Yves MELET